

Demande de soutien à la vidéo communautaire

IDENTIFICATION

Nom du requérant	
Nom de l'organisme	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

Titre du projet			
Résumé du projet			
Genre		Durée	

ÉCHÉANCIER SOMMAIRE *(indiquer la période et la durée pour chaque étape de production)*

Pré-production	
Production	
<i>1^{ère} date de tournage</i>	
Post-production	

ARTISTE – ACCOMPAGNATEUR

Comptez-vous rémunérer un(e) artiste–accompagnateur pour vous soutenir dans la création de votre projet?

Si oui, quel est le nom de l'artiste?

En quoi ce projet se distingue d'un atelier d'initiation à la vidéo?

Quel impact aura la réalisation de ce projet sur la clientèle de votre organisme?

Document à fournir en annexe

Soutien à la vidéo communautaire

1 copie des documents suivants :

- Formulaire
- Description du projet – en décrivant les objectifs et le processus de création (3 à 5 pages)
- Structure financière détaillée (acquis, pressenti, %)
- Budget de production
- Échéancier détaillé du projet
- CV de l'artiste-accompagnateur
- CV de la personne responsable du projet

L'Envoi d'une demande

- Notez que les documents ne doivent pas être reliés, présentés dans un cartable ou brochés. Il est souhaitable de les présenter dans l'ordre énuméré plus haut.
- Il n'y a aucune date de dépôt pour une demande de soutien à la vidéo communautaire. Une fois la demande acheminée à Paraloeil, il faut prévoir de 4 à 5 jours pour l'évaluation du projet.
- Les demandes, accompagnées de la documentation requise, peuvent être acheminées en personne au bureau de Paraloeil ou par la poste à l'adresse suivante :

PARALOEIL
188 rue Évêché Ouest
Rimouski, Qc, G5L 4H9

Il est également possible d'envoyer sa demande par courriel à l'adresse suivante:
genevieve.genest@paraloeil.com

- Paraloeil se réserve le droit de demander tout autre document qu'il juge nécessaire en cours d'analyse.
- Après l'annonce des décisions, seulement le matériel audiovisuel est retourné au requérant. Paraloeil conserve une copie du projet pour ses dossiers et les copies ayant été remises au jury seront détruites.